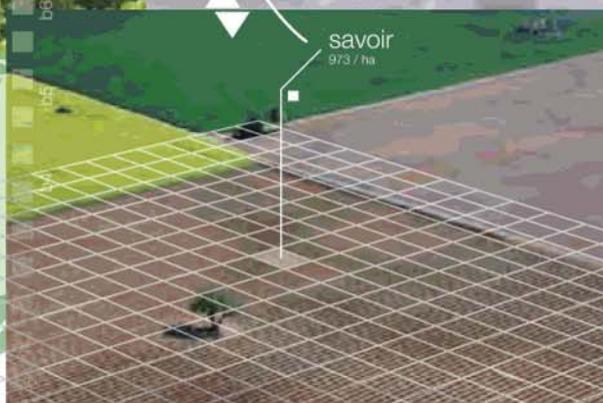


de **Le** bureau de l'entrepreneur



Gagnez du temps et de l'autonomie
dans la gestion de votre entreprise



**ensemble
pour réussir**

www.fdsea51.fr

Grâce au bureau de l'entrepreneur, site web sécurisé et personnalisé, vous pouvez :

- Retrouver en un lieu unique les informations de votre entreprise.
- Echanger des données avec les organismes de votre choix.
- Accéder à des outils riches en fonctionnalités mais simples d'utilisation (comptabilité, gestion parcellaire, fiche de paie...).
- Vous documenter, être alerté sur l'actualité.



Le bureau de l'entrepreneur est un outil évolutif qui s'enrichira en permanence de nouveaux outils, en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs.

**Martine Goulard,
Viticultrice à Prouilly**

L'outil « mes salariés » est très utile à ceux qui ne souhaitent pas établir eux-mêmes leurs fiches de paie. Par rapport au papier, Internet est plus rapide et plus sécurisant. On peut l'utiliser sur n'importe quel ordinateur où que l'on soit, du moment qu'on dispose de la connexion Internet haut débit. Avec la technologie du web, on n'a pas à gérer la sauvegarde des données ni la mise à jour de logiciels.



témoignages...

**Benjamin Pérardel,
Agriculteur à Courtisols**

Avec le bureau de l'entrepreneur, ce qui m'intéresse, c'est de pouvoir aller vers le zéro papier, par exemple remplir des formulaires en ligne et les stocker. Je gagne également du temps en récupérant moi-même mes écritures de coopératives et de banques et en les incorporant dans mes logiciels de comptabilité et de gestion parcellaire. Cela m'évite la double saisie et m'incite à être plus régulier dans mes enregistrements.



Bureau de l'entrepreneur : adapté aux besoins de chacun

Documentation :

consultez une base complète de fiches pratiques sur des sujets fiscaux, sociaux, économiques, juridiques, PAC, environnement. ←

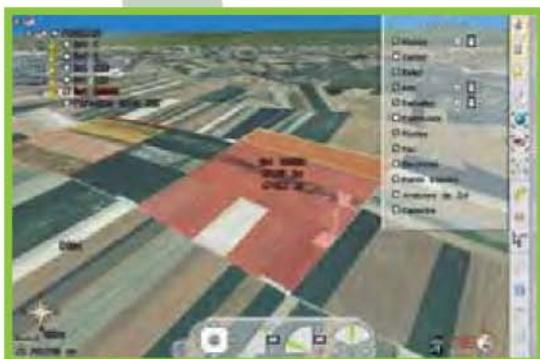


Mon entreprise :

consultez toutes les données de votre entreprise (carte d'identité, documents comptables, de gestion, sociaux ...) ←

Ma compta :

→ saisissez des factures, saisissez ou complétez des écritures bancaires et transmettez les à votre comptable d'AS Entreprises.



Visioplaine :

→ gérez vos données parcellaires sur la base d'une cartographie 3D ; transmettez des données de traçabilité, préparez votre déclaration PAC, votre plan prévisionnel de fumure ...



Mes salariés :

→ saisissez les éléments variables de la paie et transmettez les à votre conseiller FDSEA Conseil. Accédez aux bulletins de paie et déclarations qu'il aura établis.

Mais aussi :

→ • incorporez les factures de vos fournisseurs dans vos logiciels de comptabilité et de gestion parcellaire ;
• disposez d'autres outils pratiques : facturier, quittance de fermage ...

Vous êtes adhérent FDSEA 51, vous êtes abonné Conseil, vous êtes adhérent AS Entreprises, votre cotisation annuelle vous donne accès au bureau de l'entrepreneur. Seules les briques Ma compta et Visioplaine sont accessibles moyennant une cotisation annuelle particulière.

Votre interlocuteur au quotidien TER'Informatique



Tél. : 03 26 35 00 50
E.mail : contact@ter-informatique.com

- conseil à l'utilisation
- formation aux outils
- souscription de nouveaux services

Une assistance multisupports :

- modes d'emploi en ligne,
- assistance téléphonique du lundi au vendredi de 08h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h00
- prise en main à distance

Le groupe FDSEA 51 regroupe 7 entités qui accompagnent 8000 entrepreneurs



La CAMDA



Groupe FDSEA 51
Pôle technologique Henri Farman
2 rue Léon Patoux - 51664 Reims Cedex 2 - Tél. 03 26 04 74 51 - Fax 03 26 04 77 05

Site Internet : www.fdsea51.fr

